

Sujet : RE: Révision PLUi CCC

De : MAIROT Jean-Yves <Jean-Yves.MAIROT@haute-saone.fr>

Date : 17/11/2025, 09:10

Pour : "initiativead@orange.fr" <initiativead@orange.fr>

Copie à : COUTELLE Sophie <Sophie.COUTELLE@haute-saone.fr>

Bonjour Mr KELLER,

Je devrais assister à la réunion de ce vendredi, je vous apporte néanmoins mes remarques :

OAP existantes :

Commune de CHASSEY LES SCEY : l'accès à la zone 1 AU devra se faire perpendiculairement à la RD 3 pour faciliter les manœuvres tant en sortie, qu'en entrée,

Commune de NOIDANS LE FERROUX : l'accès à la zone 1 AUC ne pourra se faire que depuis le carrefour giratoire, aucun accès ne sera autorisé sur les RD n° 3 et n° 13,

Commune de RAZE : privilégier une sortie sur la rue du stade pour la zone 1 AU,

OAP nouvelles :

Commune de SCEY SUR SAONE : l'accès à la zone 1AUE ne sera pas autorisé depuis la RD 23 : l'accès se fera obligatoirement depuis la zone existante. La marge de recul est de 20 m depuis l'axe de la chaussée, aucune construction ne pourra donc être réalisée à l'alignement.

Règlement écrit : zone 1AUE SCEY SUR SAONE : mêmes remarques que pour l'OAP.

Je reste à votre disposition

Bien cordialement

Jean-Yves MAIROT

Direction des services techniques et des transports

Responsable de l'Unité technique de Vesoul

4 A, rue de l'Industrie - CS 10339

70 006 VESOUL CEDEX

Tél : 03 84 95 75 12

Port : 06 32 92 77 28

jean-yves.mairot@haute-saone.fr

www.haute-saone.fr



La majorité des utilisateurs lisent leurs courriels sans les imprimer.

De : initiativead@orange.fr <initiativead@orange.fr>

Envoyé : lundi 17 novembre 2025 08:21

À : MAIROT Jean-Yves <Jean-Yves.MAIROT@haute-saone.fr>

Objet : Re: Révision PLUi CCC

IMPORTANT! Ce courriel provient d'une source externe. Si vous ne connaissez pas l'expéditeur ou si vous doutez de la sécurité du contenu, ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe.

Bonjour M. Mairot,

L'OAP relative à la zone 1AUC existe déjà dans le PLUi actuellement en vigueur. Vous pouvez néanmoins y apporter des ajouts ou corrections.

Bien cordialement,

Le 13/11/2025 à 10:05, MAIROT Jean-Yves a écrit :

Bonjour Mr KELLER,

Dans le cadre de la révision du PLUi de la communauté de communes des Combes, je souhaiterais avoir des précisions sur les documents présentés et notamment sur la pièce numéro 3 :

Vous précisez que les modifications sont précisées en rouge or je remarque une nouvelle OAP sur la commune de Noidans le Ferroux : zone 1AUC à proximité du giratoire. Cette modification n'est pas en rouge mais je pense qu'il s'agit bien d'une nouvelle OAP. Je note également une erreur sur l'intitulé de la comme page 57 (commune de Scey sur Saône) . La zone suivante (Zone 1AU au sud du bourg) sur la même commune est bien identifiée comme OAP nouvelle.

Pouvez-vous me confirmer qu'il s'agit bien d'une nouvelle OAP sur laquelle nous pouvons apporter des remarques.

Je reste à votre disposition.

Bien cordialement

Jean-Yves MAIROT

Direction des services techniques et des transports

Responsable de l'Unité technique de Vesoul

4 A, rue de l'Industrie - CS 10339

70 006 VESOUL CEDEX

Tél : 03 84 95 75 12

Port : 06 32 92 77 28

jean-yves.mairot@haute-saone.fr

www.haute-saone.fr



La majorité des utilisateurs lisent leurs courriels sans les imprimer.

--

Eric Keller

Initiative A et D

tel : 03 84 75 46 47

fax : 03 84 75 31 69

initiativead@orange.fr